

2017 2018

Rapport annuel



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC



**Montréal,
le 21 septembre 2018**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de
l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma
haute considération.

La ministre responsable
de l'Application des lois
professionnelles,
M^e Stéphanie Vallée

**Montréal,
le 21 septembre 2018**

M^e Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'Application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la
Ministre, l'expression de mes
salutations distinguées.

Le président,
Richard LaHaye, É.A.

**Montréal,
le 21 septembre 2018**

D^{re} Diane Legault
Présidente de l'Office des
professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai
l'honneur de vous présenter le
*Rapport annuel de l'Ordre des
évaluateurs agréés du Québec*
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la
Présidente, l'expression de mes
salutations distinguées.

Le président,
Richard LaHaye, É.A.



Le rapport du président

En mai 2017, le Conseil d'administration de l'Ordre me faisait l'honneur de renouveler mon mandat à titre de président. Convaincu de l'avenir et de la pertinence de la profession, c'est avec une grande fierté que j'ai accepté ce deuxième mandat de président de l'Ordre. J'ai donc, encore une fois, le privilège de vous présenter les réalisations de l'exercice 2017-2018, résultat d'une précieuse et fructueuse collaboration entre les membres du Conseil d'administration, du comité exécutif, des partenaires et des employés de la permanence de l'Ordre!

Conscient des enjeux qui l'attendent, cette année s'inscrit pour l'Ordre, sous le signe du développement. En effet, l'exercice 2017-2018 a été une année où plusieurs projets ont été amorcés ou se sont pleinement déployés. Les travaux entrepris dans la dernière année témoignent des orientations et de l'environnement dans lequel évoluera l'Ordre dans un futur rapproché, tout en impliquant ses différentes sphères : réglementation du système professionnel, pratiques en évaluation, admission à la profession, accessibilité de la formation continue et déploiement du volet communications. Chose certaine, tous ces changements sont développés avec la confiance d'obtenir des retombées et des résultats positifs tant pour l'Ordre que la profession d'évaluateur agréé tout en assurant pleinement notre mission de protection du public.

Réserve d'activités en évaluation immobilière

Voilà l'un des principaux objectifs fixés dans le plan stratégique de l'Ordre. Bien que les progrès ne sont pas aussi rapides que nous le voudrions, il appert qu'il s'agit d'un dossier qui, quel que soit l'ordre professionnel, requiert des années de travaux. Aussi, encouragé par les travaux réalisés, je demeure confiant quant au futur de la profession.

Lors de l'exercice 2016-2017, l'Ordre avait entrepris, conformément aux attentes de l'Office des professions du Québec, une vaste consultation afin d'obtenir l'appui d'organismes pertinents. Cette année s'inscrivait donc dans cette suite logique où nous avons continué nos démarches auprès de représentants, responsables politiques et gestionnaires de services de diverses organisations.

Dans un autre ordre d'idées, il a été décidé d'autoriser le développement d'une étude sur l'impact financier de l'élargissement de la réserve d'acte en évaluation municipale à d'autres professionnels et techniciens que le signataire de rôle. Cette étude fait suite aux commentaires recueillis auprès des intervenants du milieu municipal. Ainsi, une suite est à prévoir au cours du prochain exercice.

Développement de la profession

Au cours des années précédentes, l'Ordre est fréquemment intervenu dans le cadre de travaux concernant les pratiques en évaluation. Cette année, plusieurs projets sont en chantier alors que d'autres ont trouvé leur aboutissement!

Colloque sur le registre foncier : vers un système performant!

Organisé conjointement par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec ainsi que la Chambre des notaires du Québec, le forum de réflexion « Vers un système performant! » s'est tenu en octobre 2016.

Cette initiative des trois ordres professionnels était mue par une préoccupation commune : la protection du public. Partageant l'inquiétude de plusieurs organisations et professionnels quant à cet enjeu, l'Ordre a participé au premier rendez-vous pluridisciplinaire sur le système de publicité foncière qui avait pour objectifs de cerner les enjeux et difficultés liés au système foncier et surtout, de trouver des solutions pour améliorer sa performance au bénéfice du citoyen.

Au terme de ce colloque et au moment d'écrire ces lignes, un rapport est en cours de rédaction. Ce rapport sera disponible en version électronique lors du prochain exercice. Il servira d'outil pour les travaux futurs visant à rendre le système foncier plus performant.

Projet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

En août 2017, nous avons participé à une rencontre avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, concernant les terres de l'État à bail et avec pour objectif d'échanger sur les normes de pratique en vue de la révision du processus d'évaluation, afin que les montants de loyer soient réactualisés.

Projet du ministère de la Sécurité publique

En novembre 2017, les représentants du ministère de la Sécurité publique ont sollicité une rencontre exploratoire afin de consulter l'Ordre sur les solutions et les pistes permettant de mieux faire face aux besoins des sinistrés après les inondations, et ce, en période de rétablissement. Bien que cette consultation demeure pour le moment informelle, les évaluateurs agréés ont un rôle important à jouer dans ce contexte. Ainsi, nous avons soumis des propositions concernant l'encadrement réglementaire, la formation requise des évaluateurs agréés de même que les indicateurs pour l'établissement de la valeur dans les zones sinistrées.

Garantie pour le public d'un service de qualité

La confiance et la garantie pour le public de l'indépendance professionnelle et d'un service de qualité sont des valeurs fondamentales du système professionnel. Un ordre professionnel trouve sa particularité du fait qu'il est un organisme de réglementation qui doit protéger les intérêts du public tout en conjuguant avec le développement de la profession. Dans cette perspective, plusieurs travaux ont été amorcés afin de contribuer au maintien d'un haut niveau de crédibilité des professionnels que sont les évaluateurs agréés.

Gouvernance des ordres professionnels

La mise en œuvre de la Loi 11 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*), entrée en vigueur le 8 juin 2017, a constitué une priorité à l'Ordre au cours de l'exercice. Le 18 septembre 2017, nous avons assisté, comme l'ensemble des ordres professionnels, à une rencontre avec les responsables de l'Office des professions, consacrée au déploiement de la Loi 11 et ses implications.

Les ordres professionnels ont été invités à revoir rapidement leur réglementation en matière de gouvernance afin de se conformer aux nouvelles dispositions qui exigent, notamment, la réduction

du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration. Ainsi, les administrateurs ont résolu d'entamer, dès l'hiver 2018, les travaux pour l'élaboration du nouveau *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et les élections de son Conseil d'administration*.

Forum sur l'éthique et la déontologie

Parmi les changements introduits par l'adoption de la Loi 11, se trouve également l'obligation pour les administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre de suivre une formation sur le rôle d'un conseil d'administration dans le mandat de protection du public. Pour les membres des conseils de discipline, les syndicats et les membres du comité de révision, il y a obligation de suivre une formation sur les actes dérogatoires des professionnels liés à l'inconduite sexuelle. De plus, la loi prévoit que les ordres professionnels doivent former des personnes à la gestion de la diversité ethnoculturelle et former celles chargées d'évaluer les demandes de délivrance de permis aux principes et méthodes d'évaluation des qualifications professionnelles.

L'Ordre a saisi cette opportunité pour bâtir une journée de formation pour les membres de tous les comités avec pour objectifs de favoriser la réflexion et la discussion et plus particulièrement d'inspirer de nouvelles façons de faire. Le forum se tiendra lors du prochain exercice.

Réglementation : orienté vers une amélioration continue

Dans une perspective de protection du public, la réglementation d'un ordre demeure une tâche souvent délicate, complexe mais fondamentale pour sa réputation. Orienté vers une amélioration constante et rigoureuse de la pratique des évaluateurs agréés, l'Ordre a intégré plusieurs changements à sa réglementation.

Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'OEAQ

En automne 2017, nous avons pu relancer les échanges avec l'Office des professions concernant le projet de *Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*. À la toute fin de l'exercice 2017-2018, le traitement de ce dossier a été complété et une version finale du Règlement devra être publiée au courant du prochain exercice. Ce dossier a dû cheminer plus longtemps que prévu, mais ce, pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier nos interlocuteurs à l'Office des professions qui ont fait preuve d'une belle collaboration et d'une grande écoute, dans le traitement de ce dossier.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels

Le 1^{er} octobre 2017, nous avons vu l'aboutissement de notre demande de modification du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* pour les évaluateurs agréés. Aussi, le *baccalauréat en administration des affaires, concentration Gestion et évaluation immobilières*, de l'Université du Québec en Outaouais est maintenant reconnu comme un diplôme donnant accès au permis délivré par l'Ordre.

Programme de formation en gestion immobilière

En février, la coordonnatrice aux affaires juridiques et la coordonnatrice au développement de la formation, ont assisté à une rencontre initiée par l'Université McGill concernant le *Programme de formation en copropriété*.

Intégration des professionnels œuvrant en évaluation immobilière

L'Institut canadien des évaluateurs

Voilà un dossier qui a occupé une large part des discussions lors de l'exercice 2017-2018. Durant les dernières années, l'Ordre et l'Institut ont accentué leur collaboration avec la création du comité conjoint ayant pour objectif de concerter nos diverses actions professionnelles, publiques et politiques en remettant à l'ordre du jour le Protocole d'entente OEAQ-ICE.

Ainsi, au cours de l'exercice, nous avons entretenu de nombreux échanges, quant à l'opportunité pour l'Ordre de signer un protocole d'entente avec l'Institut canadien. Si nous croyons que, dans une perspective de protection du public et d'amélioration des pratiques professionnelles, il y aurait avantage à unir nos forces, la conciliation des orientations d'un ordre professionnel et d'une association – dont les missions demeurent fondamentalement différentes – est complexe. Dans le contexte actuel, nous avons statué sur l'importance que les deux organisations soient guidées par les mêmes règles déontologiques quant à la pratique des membres. La réciprocité des sanctions et des mesures en matière de discipline et d'inspection professionnelle, la reconnaissance du programme d'assurance de la responsabilité de l'Ordre ainsi qu'une réciprocité des obligations déontologiques et des normes de pratique, tant en matière de contenu qu'en ce qui concerne les modalités d'application, demeurent essentiels à la signature du protocole.

Il s'agit donc d'un dossier qui suit son cours et qui, s'il demeure pertinent, a des implications majeures. Il doit donc être développé avec soin, ce que nous continuerons de faire au prochain exercice.

Optimisation du protocole d'entente entre l'Ordre et le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ

L'exercice 2017-2018 se voulait une année de transition au sein du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. À la fin du précédent exercice, j'avais accepté la responsabilité de présider le Conseil d'administration du Fonds. Ce changement de cap, coïncidait avec l'arrivée de la nouvelle coordonnatrice au Fonds, Christiane Guimond, É.A.

Nous avons mis en place des codes de conduite applicables au président et à la coordonnatrice afin que les rôles de chacun soient bien définis et que la nécessaire discrétion relative aux dossiers de sinistres de nos assurés soit en tout temps préservée. Au terme de l'année, je suis fier d'affirmer que le redressement entamé durant l'exercice précédent s'est consolidé.

Régi par la *Loi sur les assurances* et le *Code des professions*, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre évolue dans un environnement réglementaire exigeant pour une organisation comme celle que nous avons décidé de nous doter il y a bientôt dix ans. Cet environnement pourrait être appelé à changer avec le dépôt à l'automne 2017 du projet de loi 141. Ce projet de loi viserait une réforme complète de la gouvernance du Fonds d'assurance et ferait en sorte qu'un comité de décision prenne la relève du Conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'Ordre, qui a été instigateur de la réforme du statut des fonds d'assurance, a vivement salué la volonté du gouvernement d'imposer dans ce projet de loi des mesures propres à assurer la réalisation du mandat de l'assureur, en tout respect pour la mission plus globale dévolue aux ordres professionnels, soit la protection du public.

En juin 2017, accompagnée de la directrice générale et de la coordonnatrice du Fonds d'assurance, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'Autorité des marchés financiers et d'autres rencontres sont prévues prochainement.

Communications et prises de position : partager son expertise

L'un des objectifs pour l'année 2017-2018 a été de poursuivre le développement du volet communication, tel qu'énoncé dans le *Plan d'action 2014-2017*, et ce, afin d'assurer notre visibilité dans la sphère publique et médiatique. Au terme de cette année, je me réjouis du travail accompli, contribuant à positionner l'évaluateur agréé comme expert et seul titre professionnel reconnu de l'évaluation immobilière au Québec.

Courtage immobilier

Le projet de loi 141 prévoit une réforme en profondeur du secteur du courtage immobilier. Les domaines d'intervention des courtiers immobiliers et des

évaluateurs agréés étant connexes, l'Ordre a été interpellé à plusieurs égards par cette réforme. Entre autres, nous avons demandé la réintégration dans le projet de loi de l'exception prévue pour les évaluateurs agréés dans la *Loi sur le courtage immobilier* actuelle qui prévoit que les É.A. ne sont pas tenus d'obtenir le permis de l'OACIQ lorsqu'ils posent un acte de courtage dans le cadre de l'exercice de leur profession. Aussi, nous avons exprimé des préoccupations quant à l'absence de la définition claire des gestes faisant partie des activités professionnelles réservées aux courtiers immobiliers. Enfin, et malgré nos représentations à ce sujet, le projet de loi 141 n'encadre malheureusement pas la pratique douteuse et largement répandue qui veut que les titulaires de permis de l'OACIQ annoncent à grand renfort de publicité l'établissement de la « valeur marchande » des propriétés.

Copropriété

À l'été 2017, le ministère des Finances lançait une consultation publique afin de recueillir les commentaires des personnes intéressées concernant la bonification des règles relatives à l'assurance des copropriétés au Québec. Cette consultation s'inscrivait dans la suite des travaux entamés par le ministère de la Justice concernant la révision de l'ensemble des règles relatives à la copropriété. Les évaluateurs agréés sont concernés dans leur pratique par la gestion d'immeubles en copropriété, notamment sous l'aspect de l'établissement des valeurs aux fins d'assurance. C'est pourquoi, les membres du comité sur la copropriété de l'Ordre ont pris connaissance des propositions soumises à la consultation et y ont répondu en déposant un mémoire à l'attention du ministre des Finances Carlos Leitão. Le comité a, entre autres, suggéré l'utilisation de la terminologie appropriée conforme aux normes de pratique de la profession; l'inclusion des frais de démolition et de déblayage dans le calcul du coût; l'introduction de l'obligation pour les syndicats de copropriété de définir une unité de référence aux fins d'assurance. L'Ordre a également appuyé la recommandation d'obliger les syndicats à obtenir périodiquement une évaluation de l'immeuble détenu en copropriété et ce, aux fins d'assurance.

Risques de spéculation à Montréal

L'Ordre a vivement réagi au phénomène de spéculation immobilière à Montréal, de même qu'aux signes de conditions potentielles de surchauffe immobilière au Québec. L'Ordre a donc interpellé les instances gouvernementales concernées pour que des mesures soient prises rapidement pour éviter une telle situation et a tenu à rappeler que les transactions spéculatives sont à l'origine d'une augmentation démesurée de la valeur marchande des propriétés d'un secteur, valeur qui servira de base à l'établissement du rôle d'évaluation municipal, provoquant une augmentation artificielle de la valeur des propriétés sur le marché.

Congrès 2017 dans la région de Québec

Sous le thème « *S'investir!* », le Congrès 2017 a remporté un franc succès alors que nous avons enregistré un nombre record de participants! Également, si l'on en juge les commentaires reçus, l'événement et son programme ont également été fort appréciés. Finalement, ce fût l'occasion pour les membres de rendre hommage à un confrère émérite, soit Richard Côté, É.A. qui s'est vu décerner le *Prix Engagement 2017*. Au terme de cet exercice, il va sans dire que je remercie l'ensemble des congressistes, conférenciers, organisateurs et partenaires du congrès qui ont contribué à son succès!

Présence médiatique

Durant la dernière année, l'Ordre a maintenu sa visibilité dans la sphère médiatique et son opinion a régulièrement été sollicitée. À de nombreuses reprises, l'Ordre, à titre d'expert indépendant en matière d'immobilier et de réglementation au Québec, a eu l'occasion de se positionner ou d'être consulté quant à différents enjeux du marché immobilier et économique québécois. Ainsi, plusieurs porte-paroles et moi-même avons été interviewés pour exprimer le point de vue des professionnels de l'évaluation conformément aux normes de pratique professionnelle pour expliquer, notamment, l'évolution et la détermination de la valeur marchande d'une propriété, le rôle d'évaluation foncière, l'impact des rénovations et l'impact des inondations sur la valeur d'une propriété.

Médias sociaux

L'exercice 2017-2018 fût l'occasion de consolider notre présence sur les médias sociaux avec l'inauguration de notre page LinkedIn. Membres et partenaires sont de plus en plus nombreux à avoir pris l'habitude de partager régulièrement le contenu qui est publié sur nos pages et nous sommes heureux de constater cet engouement. Cela contribue à donner une belle visibilité à nos messages auprès des différents publics de l'Ordre et cela se fait ressentir par l'augmentation du nombre de demandes d'entrevues d'É.A. tout en informant et augmentant notre visibilité auprès du public, des médias et des instances de décision.

Relève

Bourse à la relève

Fidèle à sa volonté de promouvoir l'excellence académique des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a remis, le 7 avril dernier, la bourse à la lauréate de 2017 – M^{me} Cynthia Malo.

Cocktail employeurs-étudiants

Le 14 mars 2018 se tenait le cocktail annuel employeurs-étudiants organisé avec notre partenaire de longue date : l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval. Ce fût l'occasion pour les participants d'échanger sur la profession, les opportunités d'emploi et de s'impliquer pour le déploiement de la relève. C'est avec fierté que j'ai rencontré étudiants et évaluateurs agréés qui se sont déplacés en grand nombre, témoignant de la vitalité de la profession!

Admission

S'il est justement question de vitalité de la profession, en 2017-2018, 54 personnes ont réussi l'examen d'admission. Il s'agit de l'une des plus imposantes cohortes que nous ayons accueillies au sein de l'Ordre!

Accessibilité de la formation continue pour maintenir un haut niveau d'expertise

Lancement d'une plateforme de formation en ligne

Après plusieurs mois de développement, nous vous annonçons, le 9 février 2018, le lancement officiel de notre plateforme de formation en ligne. Voilà un projet qui nous tenait à cœur alors que vous étiez nombreux à manifester le désir d'avoir accès à ce médium de formation. Cet outil contribue à maintenir l'excellence de la profession en permettant aux membres d'avoir accès à la formation plus facilement, plus rapidement, tout en réduisant les coûts de déplacement. Au terme de l'exercice 2017-2018, le cours *Obligations professionnelles – mise à jour pour les É.A.* est disponible en ligne et de nombreuses formations seront ajoutées dans l'exercice à venir.

Formation d'une relève en expropriation

Toujours dans une perspective de protection du public et avec l'objectif d'assurer la pérennité des différents champs d'exercice de la profession, le développement d'une formation spécifique pour les évaluateurs agréés, avait été identifié comme un besoin et un enjeu lors du précédent exercice. Au terme de cette année, nous avons finalisé le développement et avons procédé au lancement d'une formation en expropriation en trois volets : juridique, évaluation et témoin expert. Ces séances étaient fortement attendues des membres et face à la demande, nous offrirons des séances supplémentaires au cours du prochain exercice. Dans le même ordre d'idée, un colloque sur la *Loi sur l'expropriation* est en préparation.

Administration : une équipe renouvelée et mobilisée!

Vous le savez, le rôle du CA est crucial au bon fonctionnement d'un ordre professionnel. Aussi, je tiens à souligner que les élections de mai 2017 ont permis d'intégrer de nouveaux évaluateurs agréés

au Conseil d'administration : Guillaume Caron, Nathalie Dupéré, Karine Ferlatte-Schofield, Stéphane Gauvreau, Mathieu Guimond et Alexandra St-Georges. Je désire également remercier les administrateurs sortants pour leur contribution au développement de la profession : Simon Beauchemin, Christian Brisson, Richard Chabot, Philippe Lamarre et René Rivard, évaluateurs agréés. Je veux également souligner la contribution – essentielle à la réalisation de notre mandat de protection du public – des administrateurs nommés par l'Office des professions : Sylvie Lemieux, Yves-Albert Paquette, Anne Pouliot et Claire Denis.

Finalement, l'année précédente, l'Ordre avait amorcé, un exercice de restructuration et de renouvellement de l'équipe de la permanence qui s'est conclu cette année. Aussi, si le mois de mars 2018 marquait le départ à la retraite de deux collègues, Patricia Landry et Josée Laporte, nous avons accueilli en août Florence Kourabei à l'accueil et en décembre, Geneviève Caron-Martin, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles ainsi que Nicoleta Ramniceanu, coordonnatrice à l'admission et à la formation continue. De plus, l'équipe de la permanence, s'est agrandie avec l'embauche de deux syndics adjoints : Pierre Marchand, É.A. et Matthieu Beaudoin, É.A. Il va sans dire que mes remerciements vont à toute l'équipe pour le travail colossal qui a, encore cette année, été accompli avec professionnalisme et dévouement.

Conclusion d'une année annonciatrice de changements

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les projets qui manquent à l'Ordre! Nul doute que le prochain exercice apportera sa part de surprises, de travaux, de débats et de défis pour la profession. Soyez assurés que ces travaux sont toujours guidés par nos objectifs collectifs : le rayonnement et l'amélioration continue de la profession d'évaluateur agréé, dans une perspective de protection du public.

Je termine avec la confiance qu'à l'avènement de ce prochain exercice, vous serez tout aussi impliqués et dédiés à mettre de l'avant les valeurs de professionnalisme, de rigueur, d'excellence et de fierté que l'on associe au titre d'évaluateur agréé. Soyez certains que c'est guidé par ces mêmes valeurs que je serai engagé à poursuivre le développement de notre profession.

Le président,



Richard LaHaye, É.A.



Conseil d'administration et permanence 2017-2018

Le comité exécutif

- Nathalie Bédard, É.A., première vice-présidente, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- Stéphane Gauvreau, É.A., deuxième vice-président, responsable de la formation (à compter du 18 mai 2017)
- Richard LaHaye, É.A., président (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- France McCutcheon, É.A., trésorière (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- Yves-Albert Paquette, administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 18 mai 2017)

Les administrateurs et administratrices¹

- Simon Beauchemin, É.A., Montréal (jusqu'au 18 mai 2017)
- Nathalie Bédard, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- Christian Brisson, É.A., Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord (jusqu'au 18 mai 2017)
- Amélie Bouchard, É.A., Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- Guillaume Caron, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 18 mai 2017)
- Richard Chabot, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (jusqu'au 18 mai 2017)
- Richard Côté, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- Claire Denis, administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 18 mai 2017)
- Nathalie Dupéré, É.A., Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord (à compter du 18 mai 2017)
- Karine Ferlatte-Schofield, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017)
- Stéphane Gauvreau, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017)
- Éric Grenier, É.A., Estrie (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- Mathieu Guimond, É.A., Mauricie (à compter du 18 mai 2017)
- Richard LaHaye, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- Philippe Lamarre, É.A., Montréal (jusqu'au 18 mai 2017)

- Sylvie Lemieux, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 18 mai 2017)
- Pierre Marchand, É.A., Mauricie (jusqu'au 18 mai 2017)
- France McCutcheon, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- Yves-Albert Paquette, administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- Anne Pouliot, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 18 mai 2017, réélue)
- René Rivard, É.A., Montréal (jusqu'au 18 mai 2017)
- Patrick Soullière, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017, réélu)
- Alexandra St-Georges, É.A., Montréal (à compter du 18 mai 2017)

La permanence

- Céline Viau, directrice générale et secrétaire
- Marianne Bourque, agente de communication et d'information et soutien à la formation
- Geneviève Caron-Martin, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur (à compter du 4 décembre 2017)
- Matthieu Beaudoin, É.A., syndic adjoint (du 14 septembre 2017 au 19 avril 2018)
- M^e Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques et conseillère affectée au Bureau du syndic de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Florence Kourabei, préposée à l'accueil, secrétaire du syndic (à compter du 1^{er} août 2017)
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation (jusqu'au 31 mars 2018)
- Josée Laporte, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission (jusqu'au 31 mars 2018)
- Pierre Marchand, É.A., syndic adjoint (à compter du 14 septembre 2017)
- Nicoleta Ramniceanu, coordonnatrice à l'admission et au développement de la formation (à compter du 4 décembre 2017)
- Sylvie Regan, préposée à l'accueil, secrétaire du syndic (jusqu'au 8 juin 2017)
- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- Geanete William, contrôleur

¹ Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Rapport des activités du Conseil d'administration et du comité exécutif

Au cours de l'exercice 2017-2018, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis quatre fois, soit le 18 mai et le 14 septembre 2017 ainsi que le 10 janvier et le 22 février 2018. Le CA a tenu une conférence téléphonique le 1^{er} mai 2017.

Les membres du comité exécutif (CE) ont tenu cinq réunions : le 4 avril, le 8 août et le 14 novembre 2017 ainsi que le 18 janvier et le 1^{er} mars 2018. Le CE a tenu une conférence téléphonique le 17 mai 2017.

Le 22 novembre 2018, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2018.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants

Structure et fonctionnement des comités :

- ◆ Nomination des scrutatrices pour le dépouillement du vote consécutif aux élections des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'Ordre) en mai 2017 (CA);
- ◆ Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- ◆ Nomination au poste vacant d'administrateur pour la région de Montréal (CA);
- ◆ Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail de l'Ordre (CA et CE);
- ◆ Nomination de Matthieu Beaudoin, É.A. et Pierre Marchand, É.A., à titre de syndics adjoints (CA);
- ◆ Nomination de Céline Viau au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre (CA);
- ◆ Décision de mettre en place un comité de sélection et retenir les services d'une firme de recrutement pour solliciter des candidats aux postes de professionnels à combler au sein de la permanence, y compris le poste de directeur et secrétaire général (CA et CE);

- ◆ Nomination des concepteurs et examinateurs des parties écrite et orale de l'examen d'admission à Montréal et à Québec (CE);
- ◆ Adoption d'une motion de félicitations à l'intention des membres du comité organisateur et de la permanence de l'Ordre ayant contribué au succès du congrès 2017 de l'Ordre (CA).

Activités réglementaires :

- ◆ Décision d'adopter les résultats des révisions de notes demandés par les candidats à l'examen 2016 (CE);
- ◆ Décision sur la réinscription d'un membre au Tableau de l'Ordre sans avoir à subir un examen de réadmission et sous réserve de remplir les autres modalités de réinscription (CE);
- ◆ Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation aux fins d'admission à l'Ordre (CE);
- ◆ Approbation du registre des activités de la formation continue (CE);
- ◆ Décisions de constater la réussite du stage de perfectionnement imposé à deux membres (CE);
- ◆ Concernant les modifications éventuelles à apporter aux Normes de pratique professionnelle, décision de proposer la tenue d'une nouvelle rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) (CA);



Comité exécutif

- ◆ Décisions d'entériner les recommandations du comité d'inspection professionnelle (CIP) et d'imposer à deux membres de l'Ordre un stage de perfectionnement assorti d'une limitation d'exercice (CE);
- ◆ Décisions de prolonger de six mois les stages de perfectionnement imposés à deux membres (CE);
- ◆ Décision de nommer Geneviève Caron-Martin, É.A., inspecteur de l'Ordre (CA);
- ◆ Décision d'informer un membre du maintien de sa radiation administrative et du non remboursement de sa cotisation (CE);
- ◆ Concernant les membres en défaut pour 2013-2015, leur adresser un courrier enregistré, les enjoignant de se conformer d'ici au prochain comité exécutif, à défaut de quoi ils seront radiés sans autre avis (CE);
- ◆ Adoption des résultats de l'examen et de la révision de notes de l'examen d'admission de 2017 (CA et CE);
- ◆ Décision de délivrer le permis d'évaluateur agréé aux 51 candidats ayant réussi l'examen de 2017, soit : Chloé Careau, Simon Grondines, Julien Proulx, Marie-Pier Chandonnet, Anne-Marie Dubé, Nicolas Côté-Simard, Michael Faleschini, Alexe Tremblay, Valérie Coulombe, Maëlle Bergeron, Caroline Berthiaume, Alex Croteau-Leblanc, Joannie Brulotte, Valérie Lévesque, Améthyste Aubert-Bédard, Antoine Creis, Sara Jemmie Rail, Marc-André Brault, Steven Lévesque, Andréanne Demers, Mathieu Lefebvre-Paquette, Mihail Sili, Alex Gosselin, Marc-André Aucoin, Caroline Tessier, Julie Beaupré, Félix Rainville, Margot Schram, Esteban Monzon, Félix Gaudet-Dumais, Geneviève Godin, Louis-Philippe Hamel, Maxime Hamel, Kevin Lovasi-Rouillard, Joseph-Alexandre Leroux, Sébastien Samuel, Maxime Girard, Michel Léonard, Renaud Dompierre, Loïc Abaziou, Philippe Racine, Marie-Christine Bureau, Morgan Khuon, Charles-Antoine Plessis-Bélair, Marie-France Laveault, Xavier Filion, Assia Meddane, Mathieu Masseau, Kim Éthier, Mélissa Sigouin, Charles-Olivier Méthé-Guimond (CE);
- ◆ Décision d'accorder le permis d'évaluateur agréé à trois candidats, suite à leur réussite à la reprise de la partie orale de l'examen d'admission (CE);
- ◆ Résolution d'obliger l'ensemble des membres à détenir une adresse de courrier électronique professionnelle valide et à faire connaître cette adresse à l'Ordre au plus tard le 1^{er} avril 2018 (CA);
- ◆ Concernant l'obligation des membres de détenir une adresse de courrier électronique professionnelle valide, aviser l'ensemble des membres qu'à moins qu'un autre mode de notification ne soit prescrit, la transmission par l'Ordre d'un document à l'adresse de courrier électronique du membre pourra remplacer celle à son domicile élu et ce, à compter du 1^{er} avril 2018 (CA);
- ◆ Résolution de fixer le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Ordre à 15, conformément à l'article 61 du *Code des professions* (CA);

- ◆ Résolution de fixer la répartition régionale aux fins d'élections comme suit : un administrateur pour la région *Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord*, trois administrateurs pour la nouvelle région *Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Chaudières-Appalaches*, un administrateur pour la nouvelle région *Estrie–Mauricie–Centre-du-Québec*; cinq administrateurs pour la nouvelle région *Montréal–Laval–Lanaudière–Laurentides–Montérégie*, un administrateur pour la région *Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec* (CA);
 - ◆ Adoption de la date et du lieu de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre (CA);
 - ◆ Adoption du programme d'inspection professionnelle pour l'exercice 2017-2018 (CA);
 - ◆ Nomination de Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre, secrétaire et greffière du conseil d'arbitrage de comptes de l'Ordre et secrétaire du comité de révision de l'Ordre à compter du 22 février 2018 (CA);
 - ◆ Nomination de Marianne Bourque remplaçante de Geneviève Caron-Martin, É.A., en cas d'absence et/ou d'empêchement de cette dernière (CA);
 - ◆ Décision de radier quatre membres du Tableau de l'Ordre pour le défaut de s'être conformé au Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ à compter du 1^{er} mars 2018 (CE).
- Fonds d'assurance :**
- ◆ Décision d'adresser un appel à tous les membres œuvrant en évaluation municipale, afin de combler un poste d'administrateur au sein du CA du Fonds d'assurance (CE);
 - ◆ Décision de suggérer des candidatures d'évaluateurs agréés du secteur privé travaillant dans le milieu municipal pour le CA du Fonds (CE);
 - ◆ Nomination de Karine Gélinas, É.A., administratrice du Fonds d'assurance de l'Ordre, pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2018 (CA);
 - ◆ Nomination de M^e Louise Cérat à titre d'administratrice du Fonds d'assurance de l'Ordre pour un mandat d'un an, se terminant le 31 décembre 2018 (CA);
 - ◆ Renouvellement du mandat des administrateurs suivants, pour un mandat d'un an, se terminant le 31 décembre 2018 : Richard LaHaye, É.A., président, M^e Ivan De Grandpré, Daniel Benson, CPA, Jérôme-Chagnon Lampron, É.A., Sébastien Jean, É.A., Alain Lemaire, É.A. (CA);
 - ◆ Décision d'entériner la nomination de PWC en tant que vérificateurs des activités du Fonds pour une période de trois ans, soit de 2018 à 2020 (CA);
 - ◆ Décision d'approuver le Rapport annuel 2016 du Fonds d'assurance de l'Ordre (CA);
 - ◆ Nomination de Suzanne Côté à titre d'administratrice du Fonds d'assurance de l'Ordre pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2019 (CA);
 - ◆ Adoption du budget 2017 du Fonds d'assurance de l'Ordre, sous réserve de quelques modifications (CA);
 - ◆ Approbation des états financiers 2017 du Fonds d'assurance de l'Ordre au 31 décembre 2017 et du rapport *Évaluation du passif des polices* au 31 décembre 2017 (CA);
 - ◆ Décision d'entériner la proposition du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de porter la prime minimale annuelle par évaluateur agréé à 2 400 \$ pour l'exercice 2018-2019 (CA);



Conseil d'administration



- ◆ Décision d'adopter le libellé de la Police 2018, tel que proposé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance de l'Ordre (CA);

Décisions de nature professionnelle ou politique :

- ◆ Décision de publier le texte soumis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres concernant l'utilisation des données cadastrales (CE);
- ◆ Décision d'adresser une correspondance à une instance supérieure de l'Agence du revenu du Canada (ARC) quant à ses orientations concernant nos membres (CE);
- ◆ Décision d'adresser une correspondance au ministère fédéral des Ressources naturelles, afin qu'à l'avenir, l'Ordre soit informé des travaux qui le concernent, dans un délai qui lui permette d'intervenir adéquatement (CE);
- ◆ Décision d'accorder le *Prix Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec à Gérard D'Aoust, É.A. (CE);
- ◆ Décision d'accorder le *Prix Engagement 2017* à Richard Côté, É.A. (CE);
- ◆ Décision de solliciter une rencontre avec les représentants de l'Université du Québec en Outaouais pour discuter du programme de certificat en évaluation et gestion immobilières (CE);
- ◆ Décision d'adresser une mise en garde aux membres concernant l'utilisation des formulaires de RELONAT (CE);
- ◆ Décision de publier la position du CA concernant la définition de l'acte de consultation dans l'AlinÉA (CA);
- ◆ Décision de mandater le président de l'Ordre pour informer le représentant de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) de l'intérêt de l'Ordre à signer un protocole d'entente avec l'ICE, sous réserve qu'il contienne impérativement certaines dispositions (CA);
- ◆ Adoption d'une motion de remerciements aux administrateurs sortants, Madame Claire Denis, administratrice nommée par l'Office des professions, ainsi que Messieurs Simon Beauchemin, Christian Brisson, Richard Chabot, Philippe Lamarre, Pierre Marchand et René Rivard, évaluateurs agréés (CA);

- ◆ Résolution que tout rapport, tableau, relevé ou autre document professionnel attesté par la signature d'un membre de l'Ordre, par la référence aux normes de l'Ordre ou par la référence à l'Ordre, et pouvant laisser croire qu'il s'agit d'une indication de valeur ou d'un acte de consultation doit être conforme aux Normes de pratique professionnelle régissant l'acte d'évaluation ou l'acte de consultation (CA);
- ◆ Résolution que l'acte de consultation doit résulter en des conseils, des avis ou des orientations relatifs à un bien ou un droit immobilier et ne peut en aucun temps porter sur l'analyse de ventes afin de se former une opinion sur la valeur, que ce soit sous forme de résultat précis ou sous forme d'intervalle, de moyenne ou tout autre forme de résultat ou d'observation mathématique (CA).

Décisions de nature administrative :

- ◆ Adoption des états financiers annuels 2016-2017 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018 (CE et CA);
- ◆ Approbation de la liste des déboursés et des états des revenus et dépenses mensuels (CE);
- ◆ Désignation des personnes autorisées à signer les effets bancaires pour l'Ordre (CA);
- ◆ Décision de réserver une partie des surplus du congrès à la réalisation de deux projets qui se tiendront au cours du prochain exercice : un colloque sur l'expropriation et une journée de formation à l'intention des administrateurs et bénévoles de l'Ordre portant sur l'éthique et la gouvernance, formation rendue obligatoire par l'adoption de la Loi 11 (CA).

Membres des comités de l'Ordre 2017-2018

Le comité d'inspection professionnelle

- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Steeve Cassidy, É.A.
- Jacques Dubé, É.A., président
- Pierre Harvey, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire, inspectrice permanente et responsable de l'inspection professionnelle (à compter du 10 janvier 2018)
- Josée Laporte, secrétaire par intérim (jusqu'au 9 janvier 2018)
- André Besner, É.A., inspecteur adjoint
- Mario Pilote, É.A., inspecteur adjoint

Le bureau du syndic

- Matthieu Beaudoin, É.A., syndic adjoint (du 14 septembre 2017 au 19 avril 2018)
- Réginald Crevier, É.A., enquêteur
- Pierre Marchand, É.A., syndic adjoint (à compter du 14 septembre 2017)
- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- M^e Elena Konson, conseillère au Bureau du syndic

Le conseil de discipline

- Caroline Bernard, É.A.
- Nancy Brassard, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Francine Fortin, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A. (jusqu'au 14 septembre 2017)
- Annie Labbé, É.A.
- Claude Landry, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Jean Trudel, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire (jusqu'au 21 février 2018)
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire (à compter du 22 février 2018)

Le comité de révision

- Régis Bonneau, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Pierre Delisle, représentant du public
- Marc de Broin, É.A. (à compter du 18 mai 2017)
- Francine Fortin, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Jean-Pierre Gervais, É.A.
- Milad Jabbour, É.A.
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Pierre Laliberté, É.A. (jusqu'au 22 décembre 2017)
- Suzanne Lalonde, représentante du public
- Anne Pouliot, représentante du public
- Hélène Turgeon, représentante du public
- Josée Laporte, secrétaire (jusqu'au 21 février 2018)
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire (à compter du 22 février 2018)

Le conseil d'arbitrage des comptes

- Sonya Auclair, É.A.
- Alexandre Bessette, É.A.
- Karine Ferlatte-Schofield, É.A. (jusqu'au 18 mai 2017)
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Milad Jabbour, É.A.
- Luc Tremblay, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire (jusqu'au 21 février 2018)
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire (à compter du 22 février 2018)

Le comité d'admission

- Guillaume Caron, É.A.
- Julie Dubé, É.A.
- Sébastien Fraser, É.A.
- Mélanie Laplante (jusqu'au 1^{er} mars 2018)
- Jean-François Paris, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire (jusqu'au 22 mars 2018)
- Nicoleta Ramniceanu, secrétaire (à compter du 23 mars 2018)

Le comité de formation continue

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Roxanne Carrier, É.A.
- Guillaume Couture, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A., président
- Sébastien Jean, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- David Provost, É.A.
- Régis Savard, É.A., représentant de l'AEMQ
- Julie St-Arnaud, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire, (jusqu'au 22 mars 2018)
- Nicoleta Ramniceanu, secrétaire (à compter du 23 mars 2018)

Le comité de la formation

Représentants de l'Ordre

- Richard LaHaye, É.A., président de l'Ordre
- Stéphane Gauvreau É.A., 2^e vice-président, responsable de la formation
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation et secrétaire du comité (jusqu'au 22 mars 2018)
- Nicoleta Ramniceanu, secrétaire (à compter du 23 mars 2018)

Représentant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- M. Simon Laverdière, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- M. Charles-Olivier Amédée-Manesme, professeur adjoint, Département de finance, assurance et immobilier, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval
- M. Unsal Ozdilek, professeur agrégé et responsable du certificat en immobilier, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu municipal)

- Richard Côté, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité aviseur des normes de pratique professionnelle

- Nathalie Bédard, É.A., 1^{ère} vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Jacques Dubé, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Richard LaHaye, É.A., président
- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- Membres *ad hoc* selon le dossier à l'étude
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire (à compter du 4 décembre 2017)

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle en matière d'acte de consultation

- Nathalie Bédard, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Richard LaHaye, É.A., président
- Éric Grenier, É.A.
- Yves-Albert Paquette
- Denis Savoie, É.A.
- Patrick Soullière, É.A.
- M^e Elena Konson
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (à compter du 4 décembre 2017)

Le comité pour l'élaboration de la norme sur l'analyse préliminaire

- Richard LaHaye, É.A., président
- Nathalie Bédard, É.A., 1^{ère} vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Christian Brisson, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- France McCutcheon, É.A.
- René Rivard, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (à compter du 4 décembre 2017)

Le comité aviseur sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- Richard LaHaye, É.A., président
- Nathalie Bédard, É.A., 1^{ère} vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Richard Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire (à compter du 4 décembre 2017)

Le comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec : OEAQ – MAMOT

- Sonya Auclair, É.A.
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Nathalie Bourassa, É.A., représentante du MAMOT
- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., représentante de l'Ordre
- Stecy Gravel, É.A.
- Normand Godbout, É.A.
- Marcel Godbout, É.A.
- France Mousseau, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Régis Savard, É.A.

Le comité de révision des NPP aux fins d'assurance

- Richard LaHaye, É.A., président
- Nathalie Bédard, É.A., 1^{ère} vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Réginald Crevier, É.A.
- Sylvain Lacerte, É.A.
- Martin Leclerc, É.A.
- Alain Lemaire, É.A.
- Sylvain Savignac, É.A.
- Denis Savoie, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (à compter du 4 décembre 2017)

Le comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu privé)

- Simon Beauchemin, É.A.
- Nathalie Bédard, É.A.
- Christian Brisson, É.A.
- Éric Grenier, É.A.
- Richard LaHaye, É.A.
- Philippe Lamarre, É.A.
- René Rivard, É.A.
- Patrick Soullière, É.A.
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Le comité organisateur du congrès 2017

- Nathalie Bédard, É.A.
- Guillaume Caron, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Julie Lamontagne, É.A.
- Josée Martel, É.A.
- Diane Prévost, É.A.
- Patrice Savard, É.A.
- Marianne Bourque
- M^e Elena Konson
- Josée Laporte
- Céline Viau

Le comité conjoint Fonds d'assurance – représentants de l'Ordre

- Richard LaHaye, É.A., président de l'Ordre
- René Rivard, É.A.
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Le groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts

- Nathalie Bédard, É.A.
- Guillaume Caron, É.A.
- Christian-Pierre Côté, É.A.
- Gilles Dionne, É.A.
- Christian Laflamme, É.A.
- Richard LaHaye, É.A., président de l'Ordre
- Jean Laroche, É.A.
- Geneviève Caron-Martin, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles de l'Ordre (à compter du 4 décembre 2017)
- M^e Elena Konson, secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité conjoint ICE-OEAQ – représentants de l'Ordre

- Amélie Bouchard, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Richard LaHaye, É.A., président de l'Ordre
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Le comité sur la copropriété

- Nathalie Bédard, É.A., répondante au Conseil d'administration
- Richard LaHaye, É.A.
- Jean Lauzier, É.A.
- Céline Viau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le Comité d'inspection professionnelle 2017-2018

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

Programme annuel de la surveillance de la profession

- ◆ Poursuivre et finaliser **cinq dossiers** en expertise débutés durant l'exercice financier 2016-2017;
- ◆ Procéder aux **auditions** prévues par le règlement du CIP pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observés des lacunes majeures (note D) ou graves (note E) (applicable à tous les champs de pratique);
- ◆ Procéder à **trois visites de contrôle** dans le domaine de l'expertise;
- ◆ Procéder aux nouvelles demandes d'**enquêtes particulières** nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderait une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- ◆ Répondre aux demandes d'explications provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ». La réponse se fera par le biais du CIP dans les cas où l'évaluateur inspecté fait une demande écrite.

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2017-2018 :

Les membres du CIP se sont réunis une fois en comité, le 15 mars 2018, et deux fois par conférence téléphonique, les 26 septembre et 5 décembre 2017.

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à **huit vérifications** :

- ◆ Une inspection en expertise;
- ◆ Une visite de suivi en expertise;
- ◆ Deux visites de contrôle en expertise;
- ◆ Quatre visites relatives à des demandes d'enquêtes particulières.

Pour les inspections, les visites de suivi et les enquêtes particulières, dans tous les cas, un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis à l'évaluateur concerné et, par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

Le CIP a finalisé **cinq dossiers** en 2017-2018 :

- ◆ Trois dossiers débutés lors de l'exercice antérieur et finalisés en 2017-2018;
- ◆ Visites de contrôle prévues suite à l'imposition d'un stage de perfectionnement par le comité exécutif :
 - ✓ Deux rapports d'inspection, suite à la visite de contrôle, ont été transmis au comité exécutif;
 - ✓ Un membre a démissionné de l'Ordre avant sa visite de contrôle;
 - ✓ Trois dossiers relatifs à des visites de contrôle ont été transférés au comité exécutif; deux visites de contrôles reportées et une visite de contrôle pour lesquelles la réussite ou l'échec des stages de perfectionnement ne pouvait être constaté.

Un membre a fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'alinéa 5 de l'article 112 du *Code des professions*.

Synthèse des recommandations du CIP adressées aux membres :

Dans une perspective d'amélioration de la pratique professionnelle, les recommandations d'ordre général que le CIP a transmis aux membres concernent les éléments suivants :

- ◆ L'évaluateur doit s'assurer que la confidentialité des données soit conservée en tout temps (rapports formulaires);
- ◆ En tout temps, l'évaluateur agréé doit procéder à l'inspection (extérieur et intérieur) de l'immeuble à évaluer;
- ◆ Les « Réserves et hypothèses de base » et l'« Attestation de l'évaluateur » doivent être adaptées au contrat de services professionnels et aux obligations de l'évaluateur agréé;
- ◆ L'évaluateur agréé doit consigner dans le dossier de chaque client les recommandations faites au client et les documents qui lui sont transmis, la correspondance et les notes relatives aux services professionnels rendus, les documents et les renseignements recueillis ou vérifiés, ainsi que tout autre document prescrit par le règlement;

- ◆ L'évaluateur a la responsabilité de s'assurer que les personnes qui travaillent pour lui ont les compétences requises et il doit superviser les travaux car il en a l'entière responsabilité vis-à-vis de son client;
- ◆ À défaut d'avoir les compétences pour un type de contrat particulier, l'évaluateur agréé doit s'adjoindre un autre évaluateur agréé pour l'assister dans la réalisation de cette évaluation.

Suivi à faire lors du prochain exercice 2018-2019 :

- ◆ De tous les dossiers débutés en 2017-2018, six devront être soumis pour étude au CIP au cours du prochain exercice;
- ◆ Un dossier débuté en 2016-2017 sera soumis pour étude au CIP au cours du prochain exercice.



Le Bureau du syndic

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Discipline

Dossiers d'enquête des années antérieures toujours ouverts au début de la période (1 ^{er} avril 2017)	74 ¹
Nouvelles demandes d'enquête reçues en 2017-2018	31
Nombre de membres visés	35
Nombre de décisions de porter plainte disciplinaire	4
Nombre de décisions de ne pas porter plainte disciplinaire	56
Le nombre total de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2018)	45

¹ ERRATUM : à la page 22 du *Rapport annuel 2016-2017*, dans cette rubrique, il aurait fallu lire « 74 » au lieu de « 61 ». Suite à une erreur cléricale, la version envoyée pour publication a été inversée.

² Plus d'une mesure peut être émise dans le même dossier d'enquête. Par exemple : mise en garde et transfert au comité d'inspection professionnelle. Le total des mesures ne correspond pas au nombre de dossiers complétés.

Dossiers fermés lors de l'exercice 2017-2018

Dossiers d'enquête	60²
Conseil de discipline	4
Limitation d'exercice – CA	0
Comité d'inspection professionnelle	6
Mises en garde	21
Demandes non fondées	33
Conciliation du syndic (art. 123.6. du <i>Code des professions</i>)	2

Conciliation des comptes d'honoraires (art. 88 du *Code des professions*)

Demandes de conciliation reçues en 2017-2018	10
Nombre de demandes de conciliation rejetées pour le non-respect du délai	0
Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente	5

Usurpation du titre d'évaluateur agréé

Conformément à l'article 189 du *Code des professions*, l'Ordre peut, sur résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre réservé à ses membres : « évaluateur agréé », « É.A. », « estimateur agréé », « C.App ». Quiconque sciemment, n'étant pas membre de l'Ordre, se laisse annoncer ou désigner par l'un des titres réservés à ses membres, commet une infraction et est passible d'une amende prévue au *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

Lors de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a ouvert et complété huit enquêtes relativement à l'usurpation du titre d'évaluateur agréé. Sept dossiers ont été fermés étant donné que les personnes visées se sont conformées à la loi dans un délai raisonnable après réception de l'avertissement de la part de l'Ordre. Le Conseil d'administration a résolu d'instituer une poursuite pénale dans un dossier.



Le conseil de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline a été saisi de cinq nouvelles plaintes.

Dans le dossier 18-2017-065 (**Fortin c. Serge Dusseault, É.A.**), il s'agissait d'une plainte portée par un membre du public, M. Yvan Fortin. La plainte reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle. L'audience sur culpabilité a eu lieu le 19 janvier 2018. Le dossier a été pris en délibéré par le conseil et aucune décision n'a été rendue en date du 31 mars 2018.

Dans le dossier 18-2017-066, (**Turcotte c. Jean-Louis Hannis, É.A.**), la plainte portée par le syndic reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle en matière agricole. L'audience a eu lieu le 21 février 2018. La décision sur culpabilité a été rendue séance tenante, l'intimé ayant présenté un plaidoyer de culpabilité. La décision sur sanction a été prise en délibéré.

Dans le dossier 18-2017-067 (**Turcotte c. Martin Lemay, É.A.**), la plainte portée par le syndic reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle. L'audience aura lieu au courant du prochain exercice.

Dans le dossier 18-2018-068 (**Turcotte c. Alain Lemaire, É.A.**), la plainte portée par le syndic reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle. L'audience aura lieu au courant du prochain exercice.

Dans le dossier 18-2018-069 (**Turcotte c. Michel Bouchard, É.A.**) la plainte portée par le syndic reprochait à l'intimé d'avoir entravé le travail du comité d'inspection professionnelle et d'avoir entravé l'enquête du syndic. L'audience aura lieu au courant du prochain exercice.

Dans le dossier de l'exercice précédent 18-2017-064 (**Savoie c. Luc Guilbault**), la décision sur sanction rectifiée a été rendue le 22 juin 2017. Le conseil de discipline a reconnu l'intimé coupable sur tous les chefs d'accusation (le non-respect des normes de pratique) et a condamné l'intimé Luc Guilbault à deux amendes totalisant 10 000 \$, une réprimande et une radiation temporaire du Tableau de l'Ordre pour une période de six mois. Le conseil de discipline a condamné l'intimé au paiement des déboursés incluant les frais d'expertise.

Durant l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline de l'Ordre n'a pas émis de recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre d'obliger un professionnel à compléter un stage ou un cours de perfectionnement (art.160 du *Code des professions*).

Enfin, aucune décision du conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions durant cet exercice.



Le comité de révision

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2017-2018, le comité de révision a été saisi de six demandes d'avis toutes soumises dans les délais requis.

Le 20 juin 2017, le comité a tenu une réunion par conférence téléphonique durant laquelle il a rendu un avis. Le comité a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.

Le 31 mai, le 26 juillet, le 30 août et le 5 octobre 2017 ainsi que le 17 janvier 2018, le comité a tenu cinq autres réunions par conférence téléphonique durant lesquelles il a rendu cinq avis. Dans les cinq cas, la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire a été maintenue par le comité.



Le conseil d'arbitrage des comptes

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés* prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2017-2018, le conseil d'arbitrage des comptes a été saisi d'une demande d'arbitrage. L'audience dans ce dossier se tiendra au courant du prochain exercice.

Le comité d'admission

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.

Les membres du comité d'admission se sont réunis le 27 juin et le 9 novembre 2017 ainsi que le 28 février 2018 et ont tenu une réunion par conférence téléphonique, le 7 septembre 2017.

Lors de la réunion du 28 février 2018, les membres du comité d'admission se sont penchés sur les modifications à prévoir aux règlements qui régissent l'admission : *Règlement sur les conditions et modalité de délivrance de permis* et *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OEAQ*.

Le comité a supervisé le travail des concepteurs ainsi que des correcteurs de la partie écrite de l'examen d'admission se tenant à Montréal et à Québec le 30 septembre 2017 de même que la tenue de la partie orale, à Montréal et à Québec, le 14 octobre 2017.

Délivrance de permis d'évaluateur agréé

54 personnes ont réussi l'examen d'admission et ont obtenu leur permis d'évaluateur agréé. Trois de ces personnes ont toutefois dû reprendre la partie orale avant d'obtenir leur permis, puisqu'elles avaient échoué cette partie.

L'Ordre n'ayant pas de règlement relatif à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlements relatifs à des certificats de spécialiste ni de classe de membres, aucun permis de ce type n'a été délivré.

Examen d'admission 2017

Candidats inscrits à la partie écrite :	78 mais 76 se sont présentés
Candidats inscrits à la partie orale :	66 mais 64 se sont présentés
Demande de révision de note :	3
Des 76 personnes ayant complété l'examen :	57 personnes avaient une formation reconnue, 41 ont réussi l'examen;
	19 personnes avaient obtenu une équivalence de formation, 13 ont réussi l'examen. Deux candidats avaient une formation acquise en France et un candidat avait une formation acquise en Moldavie. Les trois candidats ont réussi l'examen.



Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	19
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :	3
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours : dont 1 possède des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, soit l'Algérie.	16
Candidat dont l'équivalence de formation a été refusée :	0

2017



Diplômés de Montréal



Diplômés de Québec

10

Le comité de formation continue

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP)*, mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins.

De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue (PFC)* varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.



En 2017-2018, les membres du comité de formation continue se sont réunis deux fois, soit le 25 octobre 2017 et le 16 mars 2018.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le PFC.

Plusieurs formations en chantier ont vu le jour durant l'exercice 2017-2018. C'est le cas de la série *Expropriation* et ses trois volets : *Juridique*, *Évaluation* et *Témoin expert* ainsi que de *Module 3A, Modernisation (bâtiments non résidentiels : étude de cas)*, *Les banques de données immobilières, un outil de référence essentiel* et *La géomatique au service de l'évaluateur*.

La plateforme de formation en ligne a été lancée le 9 février 2018. Cette date marquait également le lancement du premier cours offert en ligne *Obligations professionnelles – mise à jour pour les É.A.* Le cours est réparti en cinq captations, dont deux sont consacrées au volet *Éthique et professionnalisme* et trois au volet *Normes de pratique*.

De nouvelles formations sont également en chantier, notamment en ce qui concerne la désuétude économique, la cybersécurité et la gestion immobilière.

Programme de formation continue (PFC) 2017-2018

Les activités de formation continue ont réuni cette année 435 membres (sur 489 participants au total), dont 236 dans la région de Montréal, 186 à Québec et 13 dans les autres régions. L'Ordre a présenté huit activités différentes de formation continue en 17 séances, pour un total de 21 jours.

Ces activités ont été les suivantes :

- ◆ **Module 3A, Modernisation (bâtiments non résidentiels : étude de cas)**
 - ✓ 9 mai 2017, Longueuil (12 membres)
 - ✓ 11 mai 2017, Québec (11 membres)
 - ✓ 18 mai 2017, Alma (13 membres)
- ◆ **Série Expropriation**
 - Volet Juridique
 - ✓ 15 juin 2017, Longueuil (59 membres)
 - ✓ 24 août 2017, Québec (36 membres)
 - Volet Évaluation
 - ✓ 29 et 30 septembre 2017, Longueuil (30 membres)
 - ✓ 3 et 4 novembre 2017, Québec (30 membres)
 - Volet Témoin expert
 - ✓ 22 novembre 2017, Québec (23 membres)
 - ✓ 30 novembre 2017, Longueuil (35 membres)
- ◆ **Les banques de données immobilières**
 - ✓ 24 et 25 novembre 2017, Longueuil (24 membres)
 - ✓ 1^{er} et 2 décembre 2017, Québec (26 membres)
- ◆ **La géomatique au service de l'évaluateur (Introduction, v.2)**
 - ✓ 2 mars 2018, Longueuil (32 membres)
 - ✓ 16 mars 2018, Québec (23 membres)
- ◆ **Les médias sociaux et la pratique professionnelle de l'É.A.**
 - ✓ 12 mars 2018, Longueuil (21 membres)
 - ✓ 19 mars 2018, Québec (16 membres)
- ◆ **Atelier d'initiation à la méditation**
 - ✓ 16 mars 2018, Longueuil (23 membres)
 - ✓ 23 mars 2018, Québec (21 membres)
- ◆ **Obligations professionnelles – mise à jour pour les É.A.**
 - ✓ Formation en ligne (57 membres)

Application du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ

En cas de défaut d'accumuler 48 heures de formation continue obligatoire au cours de la période de référence de trois ans, l'évaluateur agréé s'expose à une radiation du Tableau de l'Ordre. Au courant de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a imposé quatre fois cette sanction. Il y a cependant une réinscription en vertu de l'article 20 du Règlement.

Environ 395 demandes de reconnaissance d'activités aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* ont été reçues et traitées durant l'exercice 2017-2018.

Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP) 2017-2018

Les 40 jours de cours (23 séances) offerts dans le cadre du PFP ont généré 543 inscriptions, dont 355 à Montréal et 188 à Québec. Sauf exception, les participants étaient tous des stagiaires. Les sept blocs de cours suivants étaient au programme :

- ◆ Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B; 24 heures; 119 inscriptions
- ◆ Étude de cas (ÉCAS), 12 heures; 62 inscriptions
- ◆ Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER); 12 heures; 43 inscriptions
- ◆ Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B; 12 heures; **obligatoire** pour les stagiaires inscrits au registre après le 17 février 2000; 136 inscriptions
- ◆ Évaluation municipale (ÉMUN); 12 heures; 26 inscriptions
- ◆ Méthode du revenu (MREV), parties A et B; 24 heures; 106 inscriptions
- ◆ Méthode de comparaison (MCOM); 12 heures; 51 inscriptions

Nos remerciements aux formateurs :

Pour le *Programme de formation professionnelle, édition 2017-2018* : M^{mes} Amélie Bouchard, Alison K. Chave, Marie-Eve Garceau et MM. Marc Bergeron, Simon Bernard, Richard Chabot, Guillaume Couture, Jean-Marc Couture, Sébastien Fraser, Dominic Fournier, Éric Racine, évaluateurs agréés, ainsi que M. Paul Tougas et M^e Elena Konson.

Pour le *Programme de formation continue, édition 2017-2018* : MM. Dominic Fournier, Jean-François Métivier, Alain Roy, Denis Savoie, évaluateurs agréés, ainsi que M^e Howie Clavier, M^e Pierre Delisle, M^e Joseph-André Roy, M^e Paul Wayland et MM. Mario Loranger et Serge Paquin.

Le Comité de la formation

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des évaluateurs agréés, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'évaluateur agréé.

Les membres du comité de la formation se sont réunis une fois durant l'exercice, soit le 13 décembre 2017. Ils ont discuté des sujets suivants :

- ◆ La révision du contenu des cours composant le certificat en immobilier;
- ◆ Le développement de cours en expropriation;
- ◆ Le développement d'un cours en gestion immobilière en collaboration avec l'Université McGill;
- ◆ La pénurie de maîtres de stage pour les stagiaires de l'Ordre.

Les membres du comité ont aussi pris connaissance des résultats du plus récent examen d'admission à l'Ordre.

Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) 2017-2018

Formé des membres du Conseil d'administration qui œuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et il conseille la présidence de l'Ordre.

Aucun nouveau comité *ad hoc* n'a été mis en place durant l'exercice.

Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec

Sous la responsabilité du MAMOT, ce comité a été formé en juillet 2001. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMOT et de l'Ordre ainsi que de représentants de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.)

Le comité ne s'est pas réuni durant l'année 2017-2018, l'exercice de modernisation étant à toutes fins pratiques complété.

Le Comité organisateur du Congrès 2017

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès de l'Ordre. Il a notamment pour tâches, l'élaboration du contenu, le choix des conférenciers, l'organisation et la logistique de l'événement, le développement du programme social, la gestion du budget et le programme des partenaires financiers.

Durant l'exercice 2017-2018, le comité organisateur du congrès s'est réuni à six reprises, soit : le 28 mars, le 24 mai, le 19 juin, le 19 juillet, le 11 septembre et pour une dernière fois, le 11 décembre 2017 afin de faire une rétrospective de l'événement.

Sous le thème « S'investir », le Congrès 2017 s'est déroulé du 19 au 21 octobre 2017 dans la région de Québec au Château Mont-Sainte-Anne. L'événement a attiré 333 congressistes dont 242 étaient inscrits à temps plein, 35 à temps partiel et 56 aux ateliers seulement. Ces résultats marquent un record de participation pour l'Ordre.

Globalement, selon les commentaires des participants, l'événement a connu un très beau succès. Les congressistes ont notamment eu un coup de cœur pour Guy Mineault, Ph. D. (*La place de l'immobilier dans un portefeuille de placements*), Érick Rivard, OAO, ADUQ, PA LEED (*S'investir pour faire une ville : de la densité à l'intensité*) et Steve Gilbert, É.A. et Guillaume Neveu (*Les coûts de développement immobiliers et leurs impacts sur la valeur d'acquisition d'un terrain*).

Les activités sociales ont également été appréciées, particulièrement la soirée du vendredi soir grâce à la prestation du groupe LBA Band.

Finalement, la réponse des partenaires financiers a été tout aussi positive alors que l'Ordre enregistrait un record quant aux montants amassés en commandites et aux surplus générés par l'événement.



Assurance de la responsabilité professionnelle

En vertu de l'article 60.7. du *Code des professions*, tout membre d'un ordre professionnel doit fournir et maintenir en tout temps une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession. Conformément au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés*, tous les membres de l'Ordre, à moins d'en être exemptés, sont tenus de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Il constitue l'une des formes d'assurance permises par la loi. Ce fonds constitué par la décision de l'Assemblée générale des membres du 23 août 2007 a été mis en place le 1^{er} décembre 2010.

La police d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre offre à chaque membre assuré une garantie de 1 M\$ par sinistre et 1 M\$ pour l'ensemble des sinistres survenus en cours d'année (du 1^{er} avril au 31 mars).

Pour l'exercice 2017-2018 :

Nombre de membres assurés au 31 mars 2018	541
Nombre de membres exemptés de souscrire au Fonds au 31 mars 2018	511
Nombre de membres assurés exerçant en société : - S.P.A. : 356 - S.E.N.C.R.L. : 17	373



Comités reliés aux normes de pratique professionnelle 2017-2018

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités *ad hoc* ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion générale n'a été tenue mais les membres du comité aviseur des normes de pratique professionnelles ont été sollicités à plusieurs reprises pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres de l'Ordre et du public.

Le comité *ad hoc* sur l'élaboration des normes sur l'analyse préliminaire aux fins de l'application de l'article 24.1 du Code de déontologie des membres de l'OEAQ

Le mandat du comité est de développer une nouvelle norme de pratique dans le but d'encadrer les gestes professionnels des évaluateurs agréés qui œuvrent dans le domaine de la vérification fiscale (évaluation municipale) et le domaine de l'expropriation, principalement lorsqu'ils doivent procéder à une **analyse préliminaire** pour établir une valeur aux fins de négociation.

Durant l'exercice financier 2017-2018, il n'y a aucune réunion relativement à ces normes, la version finale ayant été adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2016. Les nouvelles normes sur l'analyse préliminaires seront transmises aux membres après l'adoption du *Code de déontologie* révisé, au cours du prochain exercice.

Le comité *ad hoc* sur la révision des normes aux fins d'assurance

Le mandat du comité est de revoir les normes de pratique professionnelle aux fins d'assurance.

À la suite des questionnements de plusieurs évaluateurs agréés et d'intervenants du milieu de l'assurance, soumis en 2014, l'Ordre a été appelé à revoir les normes actuelles de pratique professionnelles concernant l'évaluation aux fins d'assurance. Il a été indiqué qu'elles n'étaient pas suffisamment précises pour orienter le travail de l'évaluateur agréé qui procède à l'acte d'évaluation aux fins d'assurance.

La version finale des normes révisées ayant été adoptée le 9 mars 2016 par le Conseil d'administration de l'Ordre, aucune réunion du comité a eu lieu en 2017-2018.

Groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts, la consultation en coûts ou le suivi des coûts et déboursés d'un projet de construction

En 2013, certains membres ont adressé des questionnements au Fonds d'assurance à savoir si la police d'assurance de la responsabilité professionnelle comportait la couverture pour les services rendus à titre de consultants en coûts pour un créancier hypothécaire, dans le cadre d'un projet de construction. En décembre 2014, le comité exécutif a décidé de faire modifier la Police d'assurance du Fonds d'assurance de l'OEAQ 2015-2016 pour inclure ces mandats dans la liste des services professionnels assurés.

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau champ de pratique pour les évaluateurs agréés, le Conseil d'administration a formé, en automne 2015, un groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts qui s'est penché sur l'identification des services professionnels pouvant faire partie de la couverture par le Fonds d'assurance.

Aucune réunion du groupe de travail n'a eu lieu durant l'exercice 2017-2018.

La relève

L'excellence académique des candidats à l'exercice de la profession a été, une fois de plus, soulignée par l'attribution, le 7 avril 2017, d'une bourse de l'Ordre à **Cynthia Malo**, étudiante en gestion urbaine et immobilière à la Faculté des sciences d'administration de l'Université Laval.

En collaboration avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a tenu, le 14 mars 2018, le cocktail « étudiants/employeurs ». Cet événement permet chaque année de faciliter le réseautage et les contacts entre les futurs candidats à l'exercice de la profession et les évaluateurs agréés susceptibles de les recruter à titre de stagiaires.

Le 6 février 2018, l'Ordre a assisté au cocktail de réseautage organisé par l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ) et le Collège Montmorency. Le 22 février 2018, l'Ordre a assisté au cocktail de réseautage organisé par l'ATEFQ ainsi que le Département d'estimation et de l'évaluation en bâtiment du Cégep de Drummondville. Le but de ces activités est, entre autres, de mettre en contact les étudiants du collège et les différents professionnels du domaine de l'évaluation.

La relève



Tableau des membres (au 31 mars 2018)

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	1 049
Réinscriptions	4
Nouveaux É.A.*	46
Retraités	19
Radiés pour non paiement des sommes dues	3
Radié	-
Non-conformité au RFCO	4
Retirés pour abandon	18
Radiés non-conformité à l'assurance	2
Décès	1
Total	1 052

* 54 stagiaires ont réussi l'examen mais 46 étaient devenus É.A. au 31 mars 2018 dont une personne ayant réussi l'examen en 2016.

Registre des stagiaires

Nombre au début de l'exercice	116
Nouveaux stagiaires	54
Stagiaires réinscrits	2
Stagiaires ayant réussi l'examen	54
Retirés pour non paiement	3
Retiré pour expiration de délai	1
Retirés à la demande du stagiaire	6
Total	108

Registre des étudiants

Nombre au début de l'exercice	173
Nombre à la fin de l'exercice	181

Cotisation annuelle

Membres	763 \$
Stagiaires	300 \$
Étudiants	0 \$

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	MEMBRES	%
Firmes privées	541	52
Gouvernement et organismes parapublics	211	20
Villes et municipalités	212	20
Institutions financières	34	3
Autres	54	5
Total	1 052	100

Répartition des membres selon le sexe

	MEMBRES	%
Femmes	281	27
Hommes	771	73
Total	1 052	100

Registre des membres

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	13
Région 02 – Saguenay–Lac-St-Jean	39
Région 03 – Capitale-Nationale	216
Région 04 – Mauricie	21
Région 05 – Estrie	34
Région 06 – Montréal	361
Région 07 – Outaouais	39
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	11
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4
Région 12 – Chaudière-Appalaches	39
Région 13 – Laval	54
Région 14 – Lanaudière	20
Région 15 – Laurentides	44
Région 16 – Montérégie	132
Région 17 – Centre-du-Québec	15
Hors du Québec	5

États financiers 2017-2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances,

et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Montréal, le 12 juin 2018

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
Produits		
Cotisations	818 636	807 582
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	17 962	32 044
Inspection professionnelle	3 500	6 000
Examens et admission	35 225	36 375
Formation	297 477	294 196
Congrès	218 193	-
Publicité et publications	30 409	21 894
Intérêts	5 964	4 691
Administration	33 686	37 029
Autres activités	10 429	16 908
	1 471 481	1 256 719
Charges		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (annexe A)	170 692	144 705
Normes et réglementation (annexe B)	139 353	213 891
Inspection professionnelle (annexe C)	71 872	108 086
Admission (annexe D)	94 612	79 445
Formation (annexe E)	263 783	292 931
Communication interne (annexe F)	274 541	109 033
Communication externe (annexe G)	50 876	64 971
Promotion auprès de la relève (annexe H)	10 061	7 539
Direction générale (annexe I)	240 613	191 120
	1 316 403	1 211 721
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX	155 078	44 998
AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX (annexe J)	43 826	5 402
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	111 252	39 596

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

			2018 \$	2017 \$
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Solde au début	62 413	247 270	309 683	270 087
Excédent des produits sur les charges	(19 084)	130 336	111 252	39 596
Solde à la fin	43 329	377 606	420 935	309 683

Bilan

31 mars 2018

		2018 \$	2017 \$
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse		397 518	347 397
Placements temporaires (note 3)		517 154	431 191
Débiteurs (note 4)		146 905	149 191
Frais payés d'avance		9 695	15 536
		1 071 272	943 315
IMMOBILISATIONS (note 5)		43 329	62 413
		1 114 601	1 005 728
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs (note 6)		300 938	324 082
Produits reportés		392 728	371 963
		693 666	696 045
Actif net			
INVESTI EN IMMOBILISATIONS		43 329	62 413
NON AFFECTÉ		377 606	247 270
		420 935	309 683
		1 114 601	1 005 728
ENGAGEMENTS (note 7)			

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	111 252	39 596
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 774	4 603
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 310
Gain sur la cession d'immobilisations	-	(75)
	130 336	57 434
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	2 286	12 012
Frais payés d'avance	5 841	(6 542)
Créditeurs	(23 144)	(60 985)
Produits reportés	20 765	10 397
	136 084	12 316
Activités d'investissement		
Variation des placements temporaires	(63 538)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(15 835)
Produit de la cession d'immobilisations	-	75
	(63 538)	(15 760)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	72 546	(3 444)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	778 588	782 032
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	851 134	778 588
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	397 518	347 397
Placements temporaires	453 616	431 191
	851 134	778 588

Notes complémentaires

31 mars 2018

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le Code des professions depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations ainsi que sur les fournisseurs et frais courus.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les revenus de placements sur une base d'exercice.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- ◆ Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré aux activités.
- ◆ Frais généraux : au prorata des salaires et charges sociales imputés aux activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Notes complémentaires

31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	5 ans

Produits reportés

Les produits reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ci-après nommé le « Fonds d'assurance »). Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme un patrimoine financier distinct, notamment, du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 9.

3. Placements temporaires

	2018 \$	2017 \$
Placement temporaire sans échéance, 0,9 % (0,75 % en 2017)	453 597	367 756
Placement temporaire sans échéance, 0,7 % (0,65 % en 2017)	19	63 435
Placement temporaire échéant en juillet 2018, 0,85 %	63 538	-
	517 154	431 191

Notes complémentaires

31 mars 2018

4. Débiteurs

	2018 \$	2017 \$
Clients	101 785	107 368
Fonds d'assurance	45 120	41 823
	146 905	149 191

5. Immobilisations

		2018 \$	2017 \$	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau	152 498	136 085	16 413	20 516
Équipement informatique	5 012	2 498	2 514	4 185
	157 510	138 583	18 927	24 701
Immobilisations incorporelles				
Service en ligne	66 550	42 148	24 402	37 712
	224 060	180 731	43 329	62 413

6. Crédateurs

	2018 \$	2017 \$
Fournisseurs et frais courus	89 446	85 349
Salaires et vacances courus à payer	54 180	51 874
Sommes à remettre à l'État	142 867	168 475
Avantage sur le bail reporté	14 445	18 384
	300 938	324 082

7. Engagements

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 230 557 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	60 714 \$
2020	63 691 \$
2021	63 691 \$
2022	42 461 \$

Notes complémentaires

31 mars 2018

8. Ventilation des charges

Ces frais généraux ont été ventilés par activités.

	2018 \$	2017 \$
Locaux, taxes et entretien	110 007	106 791
Représentation et déplacements	5 628	6 209
Poste et messagerie	12 128	9 381
Documentation, abonnements et cotisations	6 098	5 222
Fournitures de bureau	21 679	16 714
Télécommunications	7 584	14 379
Honoraire informatique	1 367	1 094
Cotisations et activités CIQ - OPQ	9 541	10 230
Honoraires d'audit	11 760	11 760
Assurances	7 660	7 974
Intérêts et services bancaires	291	945
Amortissement des immobilisations corporelles	5 774	4 603
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 310
Gain sur la cession d'immobilisations	-	(75)
	212 827	208 537

9. Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Voici les renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2017.

	2018 \$	2017 \$
Total de l'actif	10 484 680	9 604 179
Total du passif	6 324 103	5 908 889
Actif net	4 160 577	3 695 290
Revenus	1 660 000	1 671 217
Dépenses	1 542 637	1 840 549
Revenu de placements	342 140	309 126
Autres revenus	5 784	(1 905)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	824 373	(217 571)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(187 909)	359 973

Notes complémentaires

31 mars 2018

Les produits « administration » incluent 3 423 \$ (12 357 \$ en 2017) de frais d'administration facturés au Fonds d'assurance. De plus, L'Ordre a refacturé 24 719 \$ (21 686 \$ en 2017) en frais de locaux et taxes qui sont comptabilisés en réduction de la charge « locaux, taxes et entretien ». Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

10. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition de l'Ordre aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
Annexe A		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre		
Salaires et charges sociales	111 168	99 273
Honoraires – Bureau du syndic et procureur	12 143	5 333
Frais de comité de discipline	3 551	978
Frais de comité de révision	274	246
Frais de syndic et d'experts	7 323	4 813
Frais de poursuite pour usurpation de titre	938	4 403
Quote-part des frais généraux	35 295	29 659
	170 692	144 705
Annexe B		
Normes et réglementation		
Salaires et charges sociales	51 874	56 296
Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle	53 424	107 656
Application de règlements	618	-
Comités	-	956
Quote-part des frais généraux – assurance de la responsabilité professionnelle	16 964	32 165
Quote-part des frais généraux	16 473	16 818
	139 353	213 891
Annexe C		
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	48 490	60 453
Honoraires	3 300	17 700
Programme d'inspection	2 118	2 445
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	1 627	9 426
Quote-part des frais généraux	16 337	18 062
	71 872	108 086

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
Annexe D		
Admission		
Salaires et charges sociales	47 187	50 251
Examen et remise des permis	31 440	12 851
Frais de comité	1 004	1 331
Quote-part des frais généraux	14 981	15 012
	94 612	79 445

Annexe E		
Formation		
Salaires et charges sociales	79 866	96 753
Frais de programme	157 919	166 988
Frais de comités	638	284
Quote-part des frais généraux	25 360	28 906
	263 783	292 931

Annexe F		
Communication interne		
Salaires et charges sociales	66 075	44 744
Publications	30 226	31 250
Dépenses congrès	143 319	2 010
Autres activités	13 520	17 135
Frais environnementaux	420	527
Quote-part des frais généraux	20 981	13 367
	274 541	109 033

Annexe G		
Communication externe		
Salaires et charges sociales	34 123	44 680
Services en ligne	4 662	6 563
Matériel promotionnel	876	-
Publicité et relations publiques	380	380
Quote-part des frais généraux	10 835	13 348
	50 876	64 971

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
Annexe H		
Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	5 404	1 030
Publicité, matériel et activité de promotion	2 941	3 200
Bourse d'étude	-	3 000
Quote-part des frais généraux	1 716	309
	10 061	7 539

Annexe I		
Direction générale		
Salaires et charges sociales	169 714	134 934
Conseil d'administration et comité exécutif	17 015	15 882
Quote-part des frais généraux	53 884	40 304
	240 613	191 120

Annexe J		
Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	-	1 956
Frais de recrutement	40 071	-
Frais de comités	202	800
Plan d'action	3 553	2 061
Quote-part des frais généraux	-	585
	43 826	5 402

2021
2020



18



415, rue St-Antoine Ouest, bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)
Télec. : 514 281-0120
oeaq@oeaq.qc.ca



**ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC**



www.oeaq.qc.ca